



**FONTENAY
SUD-VENDÉE
DÉVELOPPEMENT**

**DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL
DU
4 JUIN 2025**

Le Président atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 11 juin 2025.

Document publié sur le site internet du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement pour une durée minimale de 2 mois à compter du 11 juin 2025.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT
DU 4 JUIN 2025**

N° 19-25

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le mercredi 28 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 4 du mois de juin à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE

BAUDRY YVES	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE AYANT LE POUVOIR DE M GUILLO FRANÇIS
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERÈSE	DELEGUEE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
LEGERON GHISLAINE	DELEGUEE SUPPLÉANTE
HERAUD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLÉANT
PAGEAUD LIONEL	DELEGUE TITULAIRE
RIVIERE FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
SAVINEAU MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
VERGNAUD BENJAMIN	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE
DURAND JEAN-JACQUES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON STEPHANE	DELEGUE TITULAIRE
RENAULT CLAUDY	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE AYANT LE POUVOIR DE YVON GOURMAUD
GUENION CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE AYANT LE POUVOIR DE LOUIS-MARIE BRIFFAUD
JEAN-MARIE GIRAUD	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	20
Délégués votants	23
Pouvoirs	3
Absents	0

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

CONSTATATION DU QUORUM, DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE, SUPPLEANCES ET POUVOIRS

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération 19-25) :

- DE DESIGNER M Michel BIRE, délégué titulaire, Secrétaire de séance pour :

- assister le Président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins,
- contrôler l'élaboration du procès-verbal de séance et le signer,
- signer les délibérations à intégrer au registre.

Pour	23
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 4 juin 2025 à Fontenay le Comte

Certifié exécutoire le :

Mis en ligne le :



Michel BIRE
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Yves-Marie BOUCHER
Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT
DU 4 JUIN 2025**

N° 20-25

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le mercredi 28 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 4 du mois juin à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE

BAUDRY YVES	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE AYANT LE POUVOIR DE M GUILLO FRANÇIS
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERÈSE	DELEGUEE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
LEGERON GHISLAINE	DELEGUEE SUPPLÉANTE
HERAUD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLÉANT
PAGEAUD LIONEL	DELEGUE TITULAIRE
RIVIERE FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
SAVINEAU MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
VERGNAUD BENJAMIN	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE
DURAND JEAN-JACQUES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON STEPHANE	DELEGUE TITULAIRE
RENAULT CLAUDY	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE AYANT LE POUVOIR DE YVON GOURMAUD
GUENON CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE AYANT LE POUVOIR DE LOUIS-MARIE BRIFFAUD
JEAN-MARIE GIRAUD	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	20
Délégués votants	23
Pouvoirs	3
Absents	0

APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 MARS 2025

Les séances publiques du Comité Syndical donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique par le secrétaire de séance. Le procès-verbal fait mention de la procédure de la séance et du contenu des délibérations ainsi que des différentes questions abordées lors de la séance. Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du Comité Syndical qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent. Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant. Le procès-verbal est ainsi soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, à la suite de la prise en compte de leurs remarques (CE, 10 février 1995, Com. De Coudekerque-Branche, req. n° 147378).

L'article 1 de l'ordonnance n° 2021-1310, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, modifie l'article L. 2121-15 du CGCT, applicable par renvoi aux syndicats mixtes fermés (art. L. 5711-1 du CGCT) :

- conséquemment à la suppression du compte rendu des séances, le procès-verbal de séance est, à compter du 1er juillet 2022, le seul document officiel par lequel sont retranscrits et conservés les échanges et décisions des assemblées délibérantes locales ;
- le procès-verbal de chaque séance est rédigé par l'un des secrétaires, puis il doit être arrêté, c'est-à-dire validé sans aucun formalisme particulier, au commencement de la séance suivante puis signé par le président et le secrétaire ;
- le procès-verbal est ensuite publié sous forme électronique (site internet) avec mise à disposition du public d'un exemplaire papier. Le syndicat a également obligation de conserver l'exemplaire original sur support papier ou sur support électronique. Toute personne physique ou morale dispose en effet d'un droit de demander la communication des procès-verbaux en application des conditions définies par les dispositions des articles L. 311-9 et suivants du code des relations entre le public et l'administration (CRPA).

M. le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 26 MARS 2025 a été précédemment transmis, et demande si les conseillers souhaitent formuler des observations en vue de son approbation.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération 20-25) :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 26 MARS 2025 sans observations.

Pour	23
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 4 juin 2025 à Fontenay le Comte

Certifié exécutoire le :

Mis en ligne le :

Michel BIRE
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Yves-Marie BOUCHER

Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT
DU 4 JUIN 2025**

N° 21-25

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le mercredi 28 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 4 du mois de juin à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE

BAUDRY YVES	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE AYANT LE POUVOIR DE M GUILLO FRANÇIS
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERESE	DELEGUEE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
LEGERON GHISLAINE	DELEGUEE SUPPLEANTE
HERAUD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLEMENTAIRE
PAGEAUD LIONEL	DELEGUE TITULAIRE
RIVIERE FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
SAVINEAU MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
VERGNAUD BENJAMIN	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE
DURAND JEAN-JACQUES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON STEPHANE	DELEGUE TITULAIRE
RENAULT CLAUDY	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE AYANT LE POUVOIR DE YVON GOURMAUD
GUENION CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE AYANT LE POUVOIR DE LOUIS-MARIE BRIFFAUD
JEAN-MARIE GIRAUD	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	20
Délégués votants	23
Pouvoirs	3
Absents	0

COMPTE- RENDU DE(S) DECISION(S) DU PRESIDENT DU COMITE SYNDICAL**Décisions**

Contrat avec La Poste - paiement différé

12/02/25

* * *

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération 21-25) :

- **DE PRENDRE ACTE de(s) décision(s) prises par le Président du Comité syndical.**

Pour	23
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 4 juin 2025 à Fontenay le Comte

Certifié exécutoire le :

Mis en ligne le :

Michel BIRE

Secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Yves-Marie BOUCHER

Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT
DU 4 JUIN 2025**

N° 22-25

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le mercredi 28 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 4 du mois de juin à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE

BAUDRY YVES	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE AYANT LE POUVOIR DE M GUILLO FRANÇIS
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERESE	DELEGUEE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
LEGERON GHISLAINE	DELEGUEE SUPPLEANTE
HERAUD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLEMENTAIRE
PAGEAUD LIONEL	DELEGUE TITULAIRE
RIVIERE FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
SAVINEAU MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
VERGNAUD BENJAMIN	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE
DURAND JEAN-JACQUES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON STEPHANE	DELEGUE TITULAIRE
RENAULT CLAUDY	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE AYANT LE POUVOIR DE YVON GOURMAUD
GUENION CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE AYANT LE POUVOIR DE LOUIS-MARIE BRIFFAUD
JEAN-MARIE GIRAUD	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	20
Délégués votants	23
Pouvoirs	3
Absents	0

COMPTE- RENDU DU/DES REUNIONS DU BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Compte-rendu

21/05/25

* *
*

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération n° 22-25) :

- **DE PRENDRE ACTE** du/des comptes-rendus du Bureau du Comité syndical.

Pour	23
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 4 juin 2025 à Fontenay le Comte

Certifié exécutoire le :

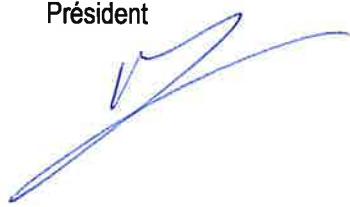
Mis en ligne le :

Michel BIRE
Secrétaire de séance



Pour extrait conforme

Yves-Marie BOUCHER
Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT
DU 4 JUIN 2025**

N° 23-25

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le mercredi 28 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 4 du mois de juin à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE

BAUDRY YVES	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE AYANT LE POUVOIR DE M GUILLO FRANÇIS
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERÈSE	DELEGUE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
LEGERON GHISLAINE	DELEGUE SUPPLÉANTE
HERAUD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLÉANT
PAGEAUD LIONEL	DELEGUE TITULAIRE
RIVIERE FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
SAVINEAU MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
VERGNAUD BENJAMIN	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE
DURAND JEAN-JACQUES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON STEPHANE	DELEGUE TITULAIRE
RENAULT CLAUDY	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE AYANT LE POUVOIR DE YVON GOURMAUD
GUENION CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE AYANT LE POUVOIR DE LOUIS-MARIE BRIFFAUD
JEAN-MARIE GIRAUD	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	20
Délégués votants	23
Pouvoirs	3
Absents	0

REVISION GENERALE DU SCoT SUD-EST VENDEE – ATTRIBUTION DU MARCHE

VU la délibération 05-25 du 29 janvier 2025 portant sur la prescription de la révision générale du SCoT Sud-Est Vendée ;

VU le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

VU les crédits inscrits au budget 2025 ;

CONSIDERANT la procédure de consultation ayant pour objet la révision générale du SCoT Sud-Est Vendée, lancée le 24 mars par le Syndicat mixte Fontenay Sud Vendée Développement sur la plateforme marchés sécurisés au JOUE et au BOAMP ;

CONSIDERANT la validation de l'analyse des candidatures et des offres lors de la commission d'appel d'offres du 21 mai 2025 ;

CONSIDERANT le Groupement Conjoint E.A.U SAS/ METROPOLIS/ OVIV présente l'offre économiquement la plus avantageuse parmi les 7 offres reçues, au regard des critères de jugement des offres ;

CONSIDERANT la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'attribuer le marché ayant pour objet la révision générale du SCoT Sud-Est Vendée au Groupement Conjoint E.A.U SAS/ METROPOLIS/ OVIV pour un montant de 190 150,00 € HT ;

* * *

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération n° 23-25) :

- D'APPROUVER l'attribution du marché par la CAO ayant pour objet la révision du SCoT Sud-Est Vendée au Groupement Conjoint E.A.U SAS/ METROPOLIS/ OVIV pour un montant de 190 150,00 € HT.
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Pour	23
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 4 juin 2025 à Fontenay le Comte

Certifié exécutoire le :

Mis en ligne le :



Michel BIRE

Secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Yves-Marie BOUCHER

Président

